



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 19  
Absents : 1  
Pouvoirs : 3

L'an deux-mille-vingt et un et le vingt-quatre mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 19 mars 2021 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

#### PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine – CROUZATIER Christian – VERT Hélène -  
GUEZOU Eric - REY Bernard – AUBERT Pierre - BERTO Roger - DELIGNY Yveline  
– SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL  
Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel - MARMOL Cyrielle – DEBERES  
Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine.

#### ABSENTS

Mesdames et Messieurs :  
IAFRATE Manon.

#### EXCUSES

Mesdames et Messieurs :  
Néant.

#### PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

URHAHN-BOLLIER Pascale à MOYEMONT-GAILDRY Catherine.  
POTE Xavier à FABRE Lionel  
JUVIGNY Daniel à DURET Nadine.

*Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales*

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

### **OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 22 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric - REY Bernard - AUBERT Pierre - BERTO Roger - DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel).

### **DECIDE**

- De nommer Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine, secrétaire de séance.

## **APPROBATION COMPTE-RENDU.**

*Rapporteur : Philippe GRANGE*

### **OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL. (Séance du 10 février 2021)**

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Aucunes remarques.

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 22 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric -- REY Bernard - AUBERT Pierre -- BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel).

**ADOpte** le compte-rendu de la précédente réunion.

## FINANCES

### VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY*

#### **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 22 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric -- REY Bernard - AUBERT Pierre -- BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel).

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Catherine MOYEMONT GAILDRY.

### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Catherine MOYEMONT-GAILDRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, délibérant sur le Conseil d'Administration de l'exercice 2020, dressé par M. Philippe GRANGE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

Total des dépenses	5.591.339,93€
Total des recettes	5.482.435,86€
Déficit de clôture de l'exercice	108.904,07€
Dont Déficit en Section d'Investissement	545.405,22€
Dont Excédent en Section de Fonctionnement	436.501,15€

2 – constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 21 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric – REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel).

**APPROUVE** le compte administratif 2020.

**CONVENTION FINANCIERE 2021  
AVEC L'ASSOCIATION « OASIS ».**

*Rapporteur : Philippe GRANGE.*

**OBJET : CONVENTION FINANCIERE 2021 AVEC L'ASSOCIATION « OASIS ».**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention financière 2021 concernant l'association de la crèche « Oasis » représentée par son Président M. DELVALLEE Jacky dont le siège social est fixé à Alleins – Cours Victor Hugo.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 22 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric – REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel).

**APPROUVE** la convention financière 2021 avec l'association de la crèche « Oasis » jointe en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à son exécution.

**CONVENTION FINANCIERE 2021  
AVEC L'ASSOCIATION « TARTINES ET CALINS »**

Rapporteur : Philippe GRANGE.

**OBJET : CONVENTION FINANCIERE 2021 AVEC L'ASSOCIATION « TARTINES ET CALINS ».**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention financière 2021 concernant l'Association « Tartines et Câlins » - Périscolaire - représentée par son Président, M. Karim SEFIAT dont le siège social est fixé à Alleins – Cours Victor Hugo.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 22 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric – REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel).

**APPROUVE** la convention financière 2021 avec l'association « Tartines et Câlins »,  
Jointe en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à son exécution.

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

Arrivée de Mme IAFRATE Manon à 20h24

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une subvention à différentes associations pour l'année 2021.

Ouï la lecture et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 23 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric – REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel) – IAFRATE Manon.

**DECIDE** d'octroyer une subvention à diverses associations, dont liste jointe en annexe.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif au compte 6574, pour un montant total de 82.100 € (quatre-vingt-deux mille cent euros).

## **SUBVENTION SECURITE POUR LA POLICE MUNICIPALE ET LE VILLAGE.**

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Bernard REY

### **OBJET : AIDE DU DEPARTEMENT AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE.**

M. le Maire informe l'assemblée que l'équipement pour la police municipale de divers matériels est nécessaire.

Les acquisitions suivantes devront être réalisés :

- Equipement pour la police municipale : armements, mode de déplacement doux et écologique.

Le montant total estimé de ces acquisitions s'élève à la somme de 6.527,08€ HT.

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des travaux de proximité.

Le taux de la subvention est fixé à 60% sur le coût hors taxes de travaux plafonnés à 75.000 euros hors taxes par projet.

Plan de financement :

Conseil Départemental :	3.916,24€ HT.
Commune	: 2.610,84€ HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 23 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric – REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel) – IAFRATE Manon.

**APPROUVE** lesdites acquisitions.

**SOLLICITE** l'Aide du Département dans le cadre des Equipements pour la sécurité routière.

**ADOPTE** le plan de financement.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE - ANNEE 2021.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif qu'il propose pour l'année 2021.

**Après** consultation des différentes commissions,

**Où** la lecture, pour :

Le Budget Fonctionnement Dépenses  
Le Budget Fonctionnement Recettes

Le Budget Investissement Dépenses  
Le Budget Investissement Recettes

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 23 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric -- REY Bernard - AUBERT Pierre -- BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel) – IAFRATE Manon.

**APPROUVE** le budget tel qu'il est présenté s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

2.636.000.00 € en fonctionnement.  
3.421.000.00 € en investissement. »

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

### **OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021.**

Suite au vote du Budget Primitif 2021,

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est :

- Solde négatif en Investissement de 545.405.22 €
- Solde positif en Fonctionnement de 436.501.15 €

Où la lecture,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 23 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric – REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel) – IAFRATE Manon.

**D'AFFECTER** en totalité, l'excédent de fonctionnement pour l'année 2020, au compte 1068 – en recette d'investissement la somme de 436.501.15 €

**D'AFFECTER** au compte 001 – Dépenses d'investissement – la somme de 1.181.486,38 €, ce qui correspond :

Au Déficit 2019 et exercices antérieurs pour 636.081.16 €  
Et au Déficit 2020 pour 545.405.22 €.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

### OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Suite au vote du Budget Primitif 2021,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat « *en vertu de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités* ».

En Contrepartie, le taux Taxes Foncières Propriétés Bâties 2020 du département (15.05%) est transféré aux communes.

Pour 2021, le nouveau taux de référence de la commune est de 28,55 % (soit le taux communal de 2020 : 13,50 % + le taux départemental de 2020 : 15,05 %).

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,  
Par 23 voix Pour.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – CROUZATIER Christian – Hélène VERT - GUEZOU Eric -- REY Bernard - AUBERT Pierre -- BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – VAUX Didier – COURMES Olivia - BORDALA-MOUYAL Bernadette – MESNARD Nathalie - FABRE Lionel (+procuration POTE Xavier) - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline - BLANC Jean-Charles – DURET Nadine (+procuration JUVIGNY Daniel) – IAFRATE Manon.

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de porter à :

TFPB : 28,55 %

TFPNB : 35,00 %

**APPROUVE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2021.

## URBANISME

### AVIS AU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU EN VUE DE SON APPROBATION AU CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

*Rapporteurs : Philippe GRANGE - Jean SAMPSONI.*

**OBJET : Avis formulé au projet de délibération du Conseil Métropolitain de la Métropole Marseille-Provence d'approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU.**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Métropole Aix-Marseille-Provence par délibération du 24 octobre 2019, a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à :

- modifier les accès à créer concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 « Zone d'activité de la Ferrage » et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°3 « Entrée de ville Est ».
- modifier les emplacements réservés n°10 et n°21 ;
- supprimer les emplacements réservés n°14, n°16, n°34, n°40 et n°42 ;
- modifier la planche « secteurs protégés » conformément à l'existant ;
- modifier les articles 11 de chaque zonage du règlement du PLU en dehors de la zone UA du PLU pour une harmonisation des dispositions en matière d'aspect extérieur et l'article A7 en imposant des marges de recul pour les serres.

Par arrêté n°19/247/CM du 28 novembre 2019, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'Alleins.

Par arrêté n°14/19 du 29 novembre 2019, le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais, en sa qualité de Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a précisé les modalités de la mise à disposition du public telles qu'elles avaient été définies par délibération n°191/19 du 21 octobre 2019.

Le dossier de modification simplifiée n°2 a été transmis pour avis aux personnes publiques associées le 28 février 2020. Celui-ci devait être ensuite mis à disposition du public en commune d'Alleins et au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 6 avril au 11 mai 2020.

Cependant, suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, la mise à disposition de ce dossier a été reportée.

Ce même dossier a été soumis de nouveau aux personnes publiques associées le 26 juin 2020.

Par arrêté n°07/21 du 19 janvier 2021, le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais, en sa qualité de Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a

précisé les modalités de la mise à disposition du public telles qu'elles avaient été définies par délibération n°191/19 du 21 octobre 2019.

M. le Maire informe que ces modalités de mise à disposition du public ont été respectées :

- La mise à disposition du public du 3 février 2021 au 5 mars 2021 du projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le registre de consignation des observations, en Mairie d'Alleins, et dans les locaux du Conseil de Territoire du Pays Salonais aux adresses, jours et heures d'ouverture au public suivants :  
Mairie d'Alleins : service urbanisme, Cours Victor Hugo, Place Marcel Castelas, 13980 Alleins, le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 16h30, le mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Conseil de Territoire : Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- La mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune d'Alleins et du Conseil de Territoire.

Dans ce cadre, 3 observations ont été formulées :

<b>Dates</b>	<b>Observations du public</b>	<b>Réponse Conseil de Territoire</b>	<b>Réponse commune</b>
<b>27/02/2021</b>	<p><b>Madame Salamon</b></p> <p>Des remarques ont été formulées sur les travaux du village.</p> <p>Une observation a été formulée concernant la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée lors du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019.</p> <p>Concernant la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU, « <i>ces secteurs se situent sur des sites à enjeux paysagers et environnementaux.</i> » « <i>Ce dossier traduit une perte d'ambition.</i> »</p> <p>Concernant l'OAP n°1 « Piémont du Massif des Costes », elle ne traduit pas d'objectif d'optimisation du foncier.</p> <p>Concernant l'OAP n°2 « Zone d'activités de la Ferrage », une augmentation des surfaces potentiellement imperméabilisées subsiste. Une insuffisante prise en compte du risque existe. Aucune étude hydraulique n'a été réalisée.</p>	<p>Il ne s'agit pas de l'objet de la présente procédure.</p> <p>Même remarque.</p> <p>Il s'agit d'une remarque des services de l'Etat. Cette remarque a été prise en compte. L'OAP n°1 sera modifiée. Une réunion de travail avec la DDTM a eu lieu dans ce cadre. Ce point a été retiré de la procédure à la demande de la commune.</p>	<p>Par courrier du 18 janvier 2021, Monsieur le Maire a demandé le retrait de ce point. Ce courrier a été annexé au dossier de mise à disposition.</p>

03/03/2021	<p><b>Monsieur Jean-Louis DALMASSO</b> Monsieur sollicite la Métropole afin de procéder à une modification du règlement. Il s'agit, en effet, de pouvoir autoriser les changements de destination des commerces en habitation.</p>	Il ne s'agit pas de l'objet de la présente procédure.	Même réponse
04/03/2021	<p><b>Association le CADE, Collectif Alleinois de Défense de l'Environnement</b> Des observations sont formulées concernant l'OAP n°1. Ce secteur présente de fortes contraintes (boisements, site inscrit, site Natura 2000). L'association a fait part de son avis défavorable quant à l'ouverture à l'urbanisation du secteur 1AUs. Elle précise les risques de pollution du forage Saint Sauveur dans le cadre de l'imperméabilisation des sols. Elle souhaite que <i>« le règlement d'urbanisation de la zone 1AUs devra rappeler et être mis en cohérence avec toutes les restrictions d'usage liées au périmètre de protection rapproché et du périmètre de protection immédiat du forage. »</i> <i>« L'OAP modifié ne traduit aucune ambition d'optimiser ce foncier. »</i></p>	<p>Un rappel pourra être réalisé au sein du règlement.</p> <p>Il s'agit d'une remarque des services de l'Etat. Cette remarque a été prise en compte. L'OAP n°1 sera modifiée.</p>	Avis favorable
<b>Dates</b>	<b>Observations du public</b>	<b>Réponse Conseil de Territoire</b>	<b>Réponse commune</b>

<p><b>04/03/2021</b></p>	<p><b>Association le CADE, Collectif Alleinois de Défense de l'Environnement</b> (suite) Des observations ont été formulées concernant l'OAP n°2 et l'ER n°10 (augmentation de l'imperméabilisation des sols, risque inondation en hausse, pollution du canal de Craponne, manque d'optimisation du foncier).</p> <p>Des observations ont été également formulées concernant l'OAP n°3. Le risque d'accident par la création d'un accès au sein de la voie de contournement est mentionné. Le site présente également « <i>un traitement paysager de qualité</i> » qu'il convient de préserver.</p> <p><i>« L'éclairage des terrains doit aussi tenir compte de la chronobiologie et tendre à rétablir l'obscurité nécessaire à cette dernière ».</i> <i>Une réflexion pour une politique d'urbanisme « circulaire et écologique » doit avoir lieu.</i></p>	<p>Ce point a été retiré de la procédure à la demande de la commune.</p> <p>Il s'agit d'une remarque des services de l'Etat. L'OAP sera modifiée conformément à la demande des services de l'Etat. Une réunion de travail avec la DDTM a eu lieu dans ce cadre.</p> <p>Sans objet</p>	<p>Par courrier du 18 janvier 2021, Monsieur le Maire a demandé le retrait de ce point. Ce courrier a été annexé au dossier de mise à disposition.</p> <p>Avis favorable</p> <p>Les éclairages publics à leds ont un abaissement d'éclairage de 40% entre 0h et 6h.</p>
--------------------------	---	---	---

De plus, cinq personnes publiques associées ont émis un avis sur le projet de modification simplifiée °2 du Plu :

- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône
- Le Réseau de Transport d'Electricité
- Le Département des Bouches-du-Rhône
- L'Office National des Forêts
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'au regard des différents avis émis par les Personnes Publiques Associées, d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU en vue de sa transmission à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour :

- Exposer et adopter le bilan de la mise à disposition du public
- Approuver le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'Alleins

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu Le Code de l'Environnement ;
- Vu La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) ;
- Vu La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- Vu La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;
- Vu La loi n° 2020-1545 du 20 décembre 2014 de Simplification de la Vie des Entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;
- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;
- Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
- Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Vu le décret n°2015 – 1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Alleins en vigueur ;
- Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 de délégation des compétences du Conseil de la Métropole au Conseils de Territoire ;
- Vu la délibération cadre du Conseil de la Métropole du 15 février 2018 portant répartition des compétences relatives à la modification simplifiée des documents d'urbanisme entre le Conseil de la Métropole, Les Conseils de Territoires et leurs présidents respectifs ;
- Vu le courrier de la commune d'Alleins en date du 15 juillet 2019 sollicitant du Conseil du Territoire du Pays Salonais qu'il saisisse le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU ;
- Vu la délibération du Conseil de Territoire du Pays Salonais n°191/19 du 21 octobre 2019 saisissant le Conseil de la Métropole afin qu'il sollicite de la Présidente du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence l'engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alleins et définissant les modalités de la mise à disposition du public ;
- Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° URB 020-7123/19/CM du 24 octobre 2019 sollicitant de la Présidente du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence l'engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alleins ;
- Vu l'arrêté n°19/247/CM du 28 novembre 2019 de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence engageant la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alleins ;
- Vu l'arrêté n°07/21 du 19 janvier 2021 du Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais précisant les modalités de mise à disposition du public ;

**DECIDE** de donner un avis favorable au projet de délibération d'approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU d'Alleins, en Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence du 15/04/2021.

## CULTURE

### **BIBLIOTHEQUE : BILAN ANNUEL 2020.**

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – Hélène VERT.*

### **RAPPORT ANNUEL DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

#### **« Quelques chiffres... »**

Nous comptons, fin 2020, **256 familles inscrites** soient **866 lecteurs actifs** dont :  
**310 enfants** (0-14 ans)  
**556 adultes** (463 de 15 à 64 ans et 93 de 65 ans et plus).

NB : **64 lecteurs viennent d'autres communes** (voisines ou lointaines pour les vacanciers logeant ponctuellement sur Alleins).

**Les 282 enfants des 12 classes reçues (maternelles et élémentaires) ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres car ce sont des collectivités.**

Nous disposons, au 31 décembre, de **7346 documents** (6703 livres, 370 magazines, 66 CD et supports MP3, 207 DVD) dont 6269 documents en fonds propre et 1077 prêtés par la Bibliothèque Départementale.

Nous avons acheté **395 ouvrages** et nous sommes abonnées à **10 périodiques** pour un **montant total de 5334 €.**

Fin 2020, le **nombre total de prêts**, tous supports confondus, était de **10441 documents en permanences tous publics**, et de **1871 documents lors des séances avec les classes.**

NB : le nombre de prêts de CD et de DVD décroît depuis plusieurs années (prédominance d'Internet dans ce domaine). Ceci a été observé et se confirme aussi au niveau national.

Le montant de l'inscription s'élève à 10 € de cotisation par famille et par an.

#### **2020, une année pas comme les autres...**

#### **Permanences : ouvertures tous publics**

Cette année, **nous avons dû fermer la bibliothèque** lors du premier confinement, **du 16 mars au 11 mai**, date à laquelle nous avons pu rouvrir en **mode « drive » jusqu'au 21 juin.** **Ensuite les lecteurs ont, à nouveau, pu entrer dans la bibliothèque** pour réaliser leurs emprunts **dans le respect des gestes barrières** (port du masque, application du gel et respect de la distanciation grâce à une jauge limitée).

Une **deuxième période de confinement** national a eu lieu au mois de **novembre** durant laquelle nous avons maintenu toutes les **permanences tous publics en mode « drive ».**

**Nos lecteurs ont apprécié ce maintien des permanences et particulièrement le fait que nous n'ayons pas modifié nos horaires.**

Quelques précisions concernant le mode « drive » : les lecteurs, reçus à l'entrée de la bibliothèque, pouvaient déposer leurs ouvrages dans des **caisses « retours »** (ces ouvrages étaient ensuite placés en « **décontamination** » durant plusieurs jours).

Pour emprunter, ils pouvaient nous faire part de leurs **pré-sélections**, faites en consultant au préalable notre **catalogue en ligne via le site de la mairie**, nous formuler des **demandes thématiques ou par auteurs**, ou bien tout simplement se laisser guider sur **nos conseils et recommandations**, comme cela se produit tout au long de l'année.

Nos missions durant le confinement total :

-**Utilisation de notre logiciel Orphée.net à distance** afin de poursuivre le **travail sur notre base de données**.

-A la demande de notre municipalité, **appels réguliers d'une liste de personnes âgées afin de leur transmettre des informations utiles et de garder, avec elles, un lien social pour rompre leur isolement**, ce qu'elles ont beaucoup apprécié.

### **Partenariat avec les écoles : accueil des classes.**

En 2020, tous les **enfants des écoles maternelles et élémentaires** ont bénéficié de **102 séances de bibliothèque** à des rythmes différents (toutes les semaines, toutes les deux semaines ou encore tous les mois pour les CM2 qui empruntent davantage de livres).

Cette année, ces séances ont eu lieu :

- **au sein de la bibliothèque jusqu'au 16 mars**, date du début du confinement total.

(NB : les protocoles en vigueur n'ont pas permis la reprise des séances en mai).

- **puis dans les classes, de la nouvelle rentrée scolaire aux vacances de Noël 2020** (avec une nouvelle interruption d'une semaine début novembre, suite à un redurcissement temporaire du protocole dans les écoles).

Pendant que Sylvie poursuivait le travail interne, **Magali a reçu puis s'est rendue (dès la nouvelle rentrée) dans les classes maternelles et primaires, apportant -à chaque séance- les livres qu'elle avait sélectionnés** (librement ou en fonction des thèmes demandés) **pour les prêts aux élèves**.

Le contenu et le déroulement des séances, contrairement au lieu, n'ont pas changé : une **lecture d'album, de conte, de documentaire ou d'extrait de roman** est faite à la classe entière, elle est **suivie d'une discussion relative aux thèmes abordés puis d'un prêt de livres pour chaque élève**. (Ceci est toujours d'actualité).

Ces échanges réguliers avec les élèves permettent également aux enfants dont les familles ne sont pas inscrites **d'avoir tout de même accès à la lecture et d'emprunter des livres**.

De plus, chaque année, ces séances incitent de nouvelles familles à venir s'inscrire.

### **Acquisition des documents et gestion des dons**

Malgré la situation sanitaire, nous nous sommes organisées pour continuer à faire **évoluer nos collections**, et donc les **espaces** qui leur sont consacrés, en fonction des **besoins** de nos **usagers**.

Nos achats en librairie sont dictés par la **volonté de contenter un maximum de lecteurs** : nous faisons donc des **choix éclectiques**, ce que les usagers de la bibliothèque apprécient également.

Pour répondre à la demande, nous favorisons les espaces « romans », « livres large vision », « BD », « cuisine », « jardinage », « santé et sport », « activités manuelles ou artistiques », « albums », « contes », « bébés », « livres cd », « romans premières lectures », « livres dys », « livres bilingues ».

Pour une meilleure attractivité, nous présentons un maximum d'ouvrages en facial, dont les **nouveautés que nous avons tout de même achetées régulièrement malgré le contexte sanitaire.**

**Cette année, nous avons eu l'heureuse surprise de recevoir une trentaine de BD, destinées aux enfants et aux adultes, de la part du Territoire du Pays Salonais de la Métropole.**

Nous portons un soin particulier à nos collections afin de satisfaire nos lecteurs et de leur permettre d'emprunter des **livres propres, désinfectés et en bon état.**

### **Partenariat avec la Bibliothèque départementale**

**Ce partenariat, qui nous permet habituellement d'élargir notre offre et de répondre ainsi aux demandes spécifiques ou ponctuelles des lecteurs tout au long de l'année (par le biais des navettes, des bibliobus, des échanges réguliers dans les locaux de la BDP), a été mis à mal cette année : nos échanges ont été fortement restreints.**

**En conclusion, nous avons la satisfaction d'avoir assuré la continuité de notre service, ayant ainsi rempli notre mission de « la lecture pour tous » lors des permanences tous publics et dans le cadre de notre partenariat avec les écoles (quand les protocoles en vigueur le permettaient) et ce, durant toute l'année 2020 (excepté durant le confinement total), ce que nos lecteurs ont apprécié et n'ont pas manqué de souligner lors de nos échanges. »**

## POINT PROGRAMME CULTURE 2021

*Rapporteurs : Philippe GRANGE – Hélène VERT.*

### **Mois D'AVRIL**

*Dimanche 18 avril 2021 à 16h00 au bastidon.*

**THEATRE COMÉDIE**

*« DÉLIVREZ MOI » - Compagnie la Fourchemolle.*

### **Mois de MAI**

*Vendredi 28 mai 2021 à 20h30 au Bastidon.*

**THEATRE MUSICAL**

*« GAINSBOURG CONFIDENTIEL » - Les musiciens associés.*

### **MOIS DE JUIN**

*Vendredi 18 juin 2021 - Prévoir une animation fête de la musique.*

### **Mois de JUILLET**

*Samedi 24 juillet 2021 à 20h30 aux Arènes.*

**MUSIQUE ACTUELLE**

*ISAYA - Make me prod.*

### **Mois d'AOUT**

*Vendredi 27 aout 2021 à 20h30 sur l'Esplanade du Château.*

**SPECTACLE MUSICAL**

*Festival chant et voix « AMOUR SWING ET BEAUTÉ ».*

*Samedi 28 aout 2021*

**CHANT**

*« ISABELLE ET SAUVEUR ».*

### **Mois d'OCTOBRE**

*Samedi 16 octobre 2021 à 20h30 au Bastidon.*

**MUSIQUE JAZZ**

*« THE YELLBOWS ».*

20 ans de l'Office de Tourisme du Massif des Costes.

## TRAVAUX.

### POINT COMMISSION TRAVAUX

*Rapporteur : Christian CROUZATIER*

Requalification des rues :

Pas de roulage pendant 3 semaines sur la place Bourrelly Jourdan et la rue du 4 septembre

Phasage des Travaux

Avenue Sadi Carnot : période du 19 au 30 avril 2021

Rue de la République : période du 03 au 21 mai 2021

Cette phase consistera notamment à couper la rue SADI CARNOT durant deux semaines (vacances scolaires). Une déviation est prévue par la rue des SURIANS (en sens inverse depuis le café du Commerce), la rue Saint Symphorien et la rue des écoliers (en double sens alternatif par feus tricolore).

Réception des travaux fin mai 2021.

Réfectoire cantine élémentaire

Les travaux avancent bien – Ouverture prévu mi-mai 2021

Avenue Jean Moulin

Enfouissement des câbles par le SMED

Eclairage du village

Etude en cours sur l'ensemble de l'éclairage de la commune en Leds.

Mail d'ombrage

Mise en place d'ombrage complémentaire sur le parc ludique et sportif (partie prairie vers les jeux d'enfants).

## QUESTIONS DIVERSES

Philippe GRANGE.

Vaccination

Campagne de vaccination sur le centre Val Durance à Sénas et sur Coudoux  
Lancement dans les prochaines semaines la vaccination à de nouvelles tranches d'âge :

Le 15 avril pour les personnes âgées de 60 à 69 ans ;

Le 15 mai, pour les personnes âgées de 50 à 59 ans ;

Le 15 juin pour tous les autres

Très bonne organisation. Remerciements au personnel administratif de la commune.

Prévoir et réfléchir sur le prochain contrat départemental. Travaux à programmer courant 2022 pour un début des travaux sur 2023. (Patrimoine, voirie, transition écologique.)

Elections

Elles sont prévues le 20 et 27 juin – Nous avons besoin de tout le monde.

Manon IAFRATE

Une information sur les avertissements à certains agents municipaux.

*Philippe GRANGE : information donnée en conseil d'adjoints. Effectivement 3 avertissements ont été donné.*

Catherine MOYEMONT-GAILDRY

Information de la part de la commission « Transition écologique ». Signature d'une convention avec LPO.

Un inventaire est en cours sur le canal de Craponne. Une première visite a eu lieu pour identifier les lieux qui pourraient être refuges LPO ainsi que sur un autre lieu, le quartier Piboulon.

Le CADE

Organisation du ramassage des déchets.

Eric GUEZOU

Conseil école maternelle : 103 enfants inscrits pour la rentrée de septembre 2021

(Stable en terme du nombre d'enfants et de classes)

Conseil d'école élémentaire : Pour l'instant la 8<sup>ème</sup> classe ne sera pas maintenue.  
(Nous baissons les effectifs de plus de 10 enfants).

Départ de l'animateur sportif. Il est maintenant à 100% sur l'école élémentaire.

Nous travaillons actuellement sur un nouveau projet pour la maternelle : L'Eveil corporel et le baby gym. Financement possible proposé par l'APE. Activité spécifique à lancer le plus rapidement possible.

Crèche

Information. Des heures ont été perdu par rapport à un manque de chauffage, Elles ont été remboursées aux familles.

Trois dossiers en cours

Projet de candidature à la relance numérique :

Équipement des écoles ; réseau informatique, service et ressources numériques, l'accompagnement et la prise en mains du matériel des services de ressources numériques. Evolution de notre logiciel Portail Familles.

Demande équipement et de matériel pour les cantines – Matériel vert :

Subvention de 25.000€

Appel d'offre pour le prestataire fournisseur des repas pour les cantines et le bastidon.

Jean SAMPSONI

Vide grenier ACATIA – Date à réfléchir.

Olivia COURMES

20 ans de l'office de tourisme en octobre.

20 ans du Collectif Prouvènço.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52